



GT COMMANDE

APRÈS LE RAZ-DE-MARÉE DU 10 JUIN, LA DIRECTION DOIT RÉPONDRE SUR LA PLANIFICATION DES ASCT !

Le succès de la grève nationale du mercredi 10 juin témoigne d'un mécontentement profond des ASCT face à la dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Après la restitution de l'audit sur l'organisation et la planification de la commande et deux réunions stériles, le message envoyé par les ASCT est limpide : la Direction doit répondre à nos revendications !

Face à l'intensification constante des contraintes professionnelles, la Fédération CGT des cheminots porte des revendications cruciales pour améliorer les conditions de travail des ASCT. Ces priorités ne sont pas un luxe, mais une nécessité pour préserver la santé des ASCT, reconnaître la réalité du temps de travail et garantir un juste équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Pour sortir de l'impasse, la CGT met en avant quatre axes de progrès incontournables.

1. Augmentation du temps de repos : une priorité pour la santé et la sécurité

Face aux amplitudes de travail, au rythme de travail et aux contraintes opérationnelles (modification travaux, temps de trajet vers lieux de repos...), les temps de récupération actuels sont insuffisants. Augmenter le temps de repos est donc indispensable pour préserver la santé des ASCT, réduire la fatigue accumulée et limiter les arrêts maladie. Un agent reposé, c'est aussi un service rendu plus sûr. **Aussi, la CGT revendique un temps de repos de 10 heures minimum en RHR et 15 heures à domicile.**

2. Prise en compte du temps d'acheminement

Le temps d'acheminement fait partie des contraintes professionnelles. Pourtant, il demeure ignoré par la Direction, alors qu'il mobilise les ASCT avant même le début effectif de leur journée en RHR et impacte leur récupération en début et fin de journée. Reconnaître ce temps contraint vise à mieux prendre en compte la réalité du terrain et notamment à éviter que certaines contraintes ne reposent exclusivement sur le temps de repos des ASCT. **La CGT revendique l'ouverture de réelles négociations autour de la VO O178 afin de prendre en compte le temps d'acheminement en RHR, coupure...**

3. Prise et fin de service : harmonisation et intégration des temps d'habillage

La Direction entretient des inégalités injustifiées entre les activités (Inoui, Ouigo et TER), avec des prises de service parfois réduites à 10 minutes qui imposent aux ASCT de travailler sur leur temps personnel. De plus, le temps d'habillage et de déshabillage est une obligation professionnelle qui doit contractuellement être intégrée au temps de travail et rémunérée comme telle. Uniformiser et rallonger ces temps est indispensable pour garantir une prise de consignes sereine et une organisation du travail équitable. **La revendication CGT : 30 minutes minimum de prise de service (PS) pour tous, toutes activités confondues (temps d'habillage inclus) ; 30 minutes supplémentaires lors de la première PS au retour de congés ou d'un arrêt maladie ; et 5 minutes de fin de service (FS) supplémentaires pour le temps de déshabillage.**



4. Limitation des notes rectificatives (NR) : droit à la déconnexion et stabilité

L'explosion des NR génère une instabilité permanente, du stress et une surcharge d'informations. Cette dérive, qui a d'ailleurs déclenché l'ouverture des groupes de travail actuels, se traduit par des sollicitations incessantes (appels, mails...) jusque pendant les repos. Les ASCT exigent de la visibilité, de l'anticipation et un respect strict du droit à la déconnexion : aucune modification de planning ne doit polluer la vie privée des agents. **Pour la CGT, limiter ces modifications permanentes permettrait de réduire le stress lié aux changements incessants de planning. Aussi, la CGT exige que les NR soient consignées et n'apparaissent seulement à la vue des ASCT sur leur téléphone et Cosmo qu'à la PS initiale de l'agent.**

Aussi, pour la CGT :

- **pas de sollicitations professionnelles en dehors du temps de travail ;**
- **pas de commande ni de modification de commande via l'auto-commande pendant les repos ;**
- **installation de casiers ou de câbles supplémentaires afin de laisser le téléphone professionnel en résidence, si l'ASCT le souhaite.**

**La forte mobilisation du 10 juin confirme la
légitimité des propositions de la CGT !
Chiffrées et réalistes, ces mesures visent
à protéger la santé des ASCT
et à garantir la qualité
du service public ferroviaire !**

**Face à l'urgence de la situation, la direction doit
désormais s'engager sur des réponses concrètes.
Restons unis pour faire aboutir nos revendications !**